

3000 étudiant-es perdent leur logement au profit des JO

Première audience: Le CROUS marche sur des oeufs !

Nous avons saisi la justice contre la décision de réduction des bails étudiants dans les résidences CROUS pour les rendre disponibles lors des JO 2024.

Vendredi dernier a eu lieu une **première audience** en référé au Tribunal Administratif de Paris, où le CROUS a marché sur des oeufs, entre la **défense d'une décision illégitime** et prétexter que cette décision n'a pas encore été prise.

En réalité, **le CROUS a confirmé** pendant l'audience que le choix de fixer le terme des conventions au 30 juin 2024 était justifié par **la volonté de participer à l'"effort collectif"** dans l'organisation des JO, oubliant le sens même de sa mission qui est **de veiller à "assurer aux étudiants une qualité d'accueil et de vie propice à la réussite de leur parcours de formation"**. S'il est légal que le CROUS puisse louer les logements laissés vacants pendant l'été au Comité d'Organisation des JO, **il n'a pas à organiser la vacance en délogeant des étudiant-es** qui souhaiteraient conserver leur appartement, au profit d'un public non étudiant et contre leurs intérêt !

Le rapport de force pour éviter l'expulsion d'étudiant-es de leur logements ne fait que commencer, nous continuerons à nous opposer aux pratiques illégitimes des CROUS!

 contact@solidaires-etudiant-e-s.org

 @SolidairesEtu

 @SolidairesEtu

 @solidaires.etudiantes

 06 86 80 24 45

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes